Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260321-DCM26_027-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le-vingt-un mars deux mil vingt-six à dix heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Pascale MARTIN, en qualité de doyen de l'assemblée.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **17 mars 2026**

PRESENTS :

Mesdames BAREL- CROSSE – DAVID – DELALANDE CORBIE – DENISE - GUERIN DAVID – LEPASLIER – MARTIN – MORICE - NOYAL – PETITHOMME – RICHOUX - ROQUES - VERGER

Messieurs BREBANT – CHEREL – DESSAUGE - DALINO – DUFFE – FRIN – GUERIN – HAKKOU – HUBERT – NEDELEC – PARTHENAY – SOHIER – THIRION – TILLARD - TRIGALLEZ

SECRETAIRE: M. TILLARD

PC/SC/26-027

ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

VU la présidence de l'assemblée par **Mme MARTIN Pascale**, doyen d'âge,

VU l'article L 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose qu'« il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal »,

VU l'article L 2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le maire et les adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres »,

VU l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue » et ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu »,

CONSIDERANT que Mme MARTIN Pascale sollicite deux volontaires comme assesseurs : Mme VERGER Julia et Monsieur SOHIER Ronan acceptent de constituer le bureau,

CONSIDERANT que Mme MARTIN Pascale demande alors s'il y a des candidats,

CONSIDERANT que Mme DAVID Delphine propose la candidature de Maire au nom du groupe « Montfort Citoyenne »,

CONSIDERANT que Mme MARTIN Pascale enregistre la candidature de Mme Delphine DAVID et invite les conseillers municipaux à passer au vote,

CONSIDERANT que chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans une enveloppe avant de la déposer dans l'urne,

CONSIDERANT que les assesseurs procèdent au dépouillement,

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260321-DCM26_027-DE

Mme MARTIN Pascale proclame les résultats :

Nombre de votants :	29
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins blancs :	5
Suffrages exprimés :	24
Majorité requise :	13

Mme DAVID Delphine a obtenu 24 voix

Mme DAVID Delphine ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Mme DAVID Delphine prend la présidence et remercie l'assemblée.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur Le Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Pascale MARTIN,
Présidente

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Thierry TILLARD,
Secrétaire de Séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh